

## Gouvernance

# Organe de révision

Sur proposition de l'administration, l'assemblée des délégués désigne une société de révision indépendante en qualité d'organe de révision externe, et cela pour une période de deux ans susceptible d'être renouvelée.

Sur recommandation du comité Audit de la FCM, l'administration de la FCM propose à l'assemblée des délégués le choix d'un organe de révision indépendant.

**PricewaterhouseCoopers (PwC)** a été sélectionné pour la première fois en juillet 2000 (auparavant: Société Fiduciaire Suisse – Coopers & Lybrand SA) comme organe de révision de la FCM ainsi que comme auditeur du groupe Migros jusqu'au 30 juin 2018. Le réviseur en chef, Rodolfo Gerber, expert-comptable diplômé, occupe son poste depuis l'exercice 2013. PwC veille à ce que le partenaire responsable du mandat change au plus tard tous les sept ans.

Sur recommandation des comités des dix coopératives régionales Migros, les administrations ont proposé à leurs conseils de coopératives et consultations de base le choix d'un **organe de révision indépendant**. Dès 2012, PwC a été élu organe de révision des coopératives Migros. Au sein des filiales de la FCM, PwC a été sélectionné en tant qu'organe de révision dans le cadre du mandat global.

PwC est responsable de **l'évaluation des comptes du groupe** au regard de la conformité avec Swiss GAAP FER et le droit suisse ainsi que de la conformité du compte annuel séparé de la coopérative Migros, à remettre aux dix coopératives régionales ainsi qu'aux autres sociétés du groupe.

## Honoraires de l'organe de révision et autres honoraires

Au sein de l'intégralité du groupe, PwC a appliqué les honoraires suivants pour les services de comptabilité fournis pour les comptes annuels de 2017 et 2016:

En CHF 1'000	2017	2016
Prestations de contrôle/service	3'050	2'844
Autres prestations	344	452
<b>Total</b>	<b>3'394</b>	<b>3'296</b>

Les services de vérification englobent les tâches suivantes:

- Des **travaux ciblés** afin d'évaluer les comptes du groupe et les comptes annuels de la Fédération des coopératives Migros, ainsi que les comptes annuels des coopératives régionales et des autres filiales.
- **L'analyse** de l'efficacité des contrôles internes pour la rédaction du rapport financier du groupe Migros.
- Les **services de vérification**, qui en règle générale ne peuvent être effectués que par l'organe de révision, comme la vérification de l'introduction de nouveaux principes d'évaluation et comptables, de systèmes d'information et de l'environnement de contrôle correspondant. Dans le cadre de ces services de vérification, la révision interne de la communauté Migros représente un élément essentiel.

Les **autres services** englobent les domaines de l'évaluation d'entreprise, les conseils fiscaux, la présentation des comptes et les procédures de due diligence effectués pour les comptes de 2017 et 2016.